

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus déclarés en 2023.

**ETES VOUS ELIGIBLE A LA SUBVENTION ANCV ?**

Pour être éligible à l'aide ANCV le montant indiqué sur la ligne **REVENU NET IMPOSABLE** ne doit pas dépasser le montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction de votre nombre de part(s).



NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3
revenu net imposable					
personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351
couple marié ou pacsé			31 629	37 276	42 923

**DETERMINER VOTRE TRANCHE DE REVENUS** Pour déterminer votre tranche de revenus afin de connaître l'aide de l'ANGDM, il vous suffit de prendre le montant figurant sur la ligne « **REVENU BRUT GLOBAL** » de votre avis d'impôt.

Tranches de ressources annuelles	Personne seule 1 part	Personne seule 1,5 part	Couple 2 parts	Couple 2,5 parts
Tranche 0	inférieur ou égal à 11 196 €	inférieur ou égal à 15 528 €	inférieur ou égal à 17 400 €	inférieur ou égal à 21 732 €
Tranche 1	de 11 196,01 € à 11 316 €	de 15 528,01 € à 16 236 €	de 17 400,01 € à 19 692 €	de 21 732,01 € à 24 612 €
Tranche 2	de 11 316,01 € à 12 144 €	de 16 236,01 € à 17 388 €	de 19 692,01 € à 21 000 €	de 24 612,01 € à 26 244 €
Tranche 3	de 12 144,01 € à 13 692 €	de 17 388,01 € à 19 440 €	de 21 000,01 € à 23 040 €	de 26 244,01 € à 28 788 €
Tranche 4	de 13 692,01 € à 16 044 €	de 19 440,01 € à 22 512 €	de 23 040,01 € à 25 824 €	de 28 788,01 € à 32 292 €
Tranche 5	de 16 044,01 € à 16 824 €	de 22 512,01 € à 23 532 €	de 25 824,01 € à 26 832 €	de 32 292,01 € à 33 540 €
Tranche 6	de 16 824,01 € à 18 768 €	de 23 532,01 € à 25 932 €	de 26 832,01 € à 28 656 €	de 33 540,01 € à 35 820 €
Tranche 7	de 18 768,01 € à 21 468 €	de 25 932,01 € à 29 508 €	de 28 656,01 € à 32 172 €	de 35 820,01 € à 40 212 €
Tranche 8	de 21 468,01 € à 26 628 €	de 29 508,01 € à 36 288 €	de 32 172,01 € à 38 592 €	de 40 212,01 € à 48 252 €
Tranche 9	supérieur à 26 628 €	supérieur à 36 288 €	supérieur à 38 592 €	supérieures à 48 252 €

**COÛT DU SEJOUR ET DU TRANSPORT**

Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus et si vous êtes éligible à l'aide de l'ANCV, reportez ces

Tranches de revenus	Coût pour le bénéficiaire éligible à l'aide ANCV	Coût pour le bénéficiaire NON éligible à l'aide ANCV	Coût du transport par personne PMR CAP'DAGDE Au départ de la Saône et Loire
	272 €	484 €	
Tranche 0	27 €	48 €	gratuit
Tranche 1	54 €	97 €	gratuit
Tranche 2	95 €	169 €	gratuit
Tranche 3	122 €	218 €	51 €
Tranche 4	190 €	339 €	51 €
Tranche 5	190 €	339 €	79 €
Tranche 6	231 €	411 €	96 €
Tranche 7	231 €	411 €	113 €
Tranche 8	272 €	484 €	113 €
Tranche 9	272 €	484 €	113 €

## NOTICE: PIÈCES A FOURNIR

**Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription ne sera pas traité**

### **Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT:**

- Bulletin d'inscription complété recto-verso et signé
- Copie recto verso d'une pièce d'identité de chaque participant en cours de validité
- 1 exemplaire du programme séniors en vacances ANCV complété et signé pour chaque participant
- attestation de votre assurance responsabilité civile vie privée en cours de validité (à demander à votre assureur)
- Avis d'imposition** complet (toutes les pages) 2024 sur les revenus 2023 pour chaque participant

Si vous êtes accompagné(e)s de votre enfant adulte handicapé et qu'il possède son propre avis d'imposition, celui-ci devra être transmis à l'ANGDM.

Si votre situation financière a changé en cours d'année 2023 ou 2024 (un mariage, concubinage, veuvage...) toutes les déclarations devront être transmises à l'ANGDM.

**PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LES AIDANTS:** vous déclarez être aidant d'un enfant adulte handicapé OU d'une personne en perte d'autonomie OU d'une personne à mobilité réduite:

- **attestation sur l'honneur justifiant de votre engagement en tant qu'aidant familial et mentionnant le nom de la personne aidée**  
**OU attestation sur l'honneur élaborée par la personne que vous aidez mentionnant votre nom.**

- **notifications GIR (APA) ou AAH ou carte d'invalidité ou carte « Station debout pénible » de la personne que vous aidez.**

Si vous êtes accompagné par votre aidant professionnel, une copie de son contrat de travail en cours de validité ou une attestation de son employeur devra être jointe à la présente demande.

**Après l'instruction de votre dossier, vous serez avisé de l'attribution de votre séjour par courrier ainsi que du montant à régler.**

**Merci de n'envoyer aucun règlement (chèque ou virement) avec votre bulletin d'inscription mais d'attendre la confirmation de votre inscription au séjour.**

Une fois votre inscription validée par votre paiement, vous recevrez par courrier, quelques jours avant la date du départ, une convocation de l'autocariste précisant l'horaire de départ et l'adresse du point de ramassage.

**Les programmes des sorties et séjours sont également disponibles sur notre site Internet : [www.angdm.gouv.fr](http://www.angdm.gouv.fr)**

**rubrique Offres de vacances et de loisirs**